



FLASH ÉCO DU PATRONAT

Du 31 août au 04 septembre

2026



**Cité OUA,
Bvd Eyadema,
07 BP:12429 - Lomé
Tel: +228 22 55 80 55
79 60 32 86/87
www.cnp.tg**

Le CNP-Togo, aux côtés du secteur privé



FLASH ÉCO DU PATRONAT

Du 31 août au 04 septembre 2026

Réformes 2026 : 68,4 % d'exécution et un leadership régional pour le Togo

À fin juin 2026, le taux d'exécution physique de la mise en œuvre des réformes est de 68,4 % sur 195 activités programmées. Les principaux chantiers portent sur la sécurisation foncière, la digitalisation de l'administration, l'appui aux TPME et la décentralisation. Le Gouvernement prévoit une accélération de l'exécution au second semestre. Par ailleurs, le Togo est 1er réformateur en Afrique de l'Ouest dans le Business Ready 2025 de la Banque mondiale.

Source : Ministère des finances et du budget, du 31/08/2026

Transit pétrolier : l'OTR déploie un dispositif de tracking des camions

À compter du 1er septembre 2026, l'OTR lance une phase pilote de traçabilité électronique des produits pétroliers en transit vers le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Des balises GPS seront installées sur un échantillon de camions afin de renforcer le contrôle douanier, le respect des itinéraires et des délais autorisés, et de contribuer à la sécurisation de la chaîne logistique pétrolière.

Source : Communiqué N°007/2026/OTR/CG/CDDI, du 25/08/2026

Commerce extérieur : les recettes d'exportation s'établissent à 295,7 milliards FCFA au 2^e trimestre 2026

Au deuxième trimestre 2026, les exportations togolaises ont progressé de 29,5 % sur un an, à 295,7 milliards FCFA, portées notamment par les phosphates. Les importations ont également augmenté de 18,5 %, à 562,1 milliards FCFA, portant le déficit commercial à 266,4 milliards FCFA (+8,4 %). L'Inde demeure le principal débouché (40,6 % des exportations), tandis que le Togo enregistre des excédents commerciaux avec la CEDEAO (+15,8 milliards FCFA) et l'UEMOA (+73,5 milliards FCFA).

Source : Togo first, du 31/08/2026

TPME : le gouvernement structure l'accompagnement à travers l'agrément des Centres de gestion agréés (CGA)

Le ministère des Finances et du Budget lance, à compter du 1er septembre 2026, l'agrément CGA afin de renforcer l'accompagnement de proximité des TPME en matière de comptabilité, gestion, fiscalité et conseil. Cette initiative vise à améliorer leur structuration, leur conformité fiscale et leur capacité de développement, dans un contexte où les TPME représentent plus de 80 % des entreprises et environ 40 % du PIB.

Source : Portail officiel de la République Togolaise, du 31/08/2026



Togo : un appel public à l'épargne de 40 milliards FCFA sur le marché de l'UEMOA

Le Trésor togolais lance, du 27 août au 9 septembre 2026, un appel public à l'épargne de 40 milliards FCFA sur le marché de l'UEMOA, à travers deux emprunts obligataires de 5 ans (6,50 %) et 7 ans (6,70 %). L'opération, ouverte aux particuliers, vise à financer les investissements publics de 2026. Les titres seront cotés à la BRVM et admissibles au refinancement de la BCEAO.

Source : Togo first, du 01/09/2026

Finance inclusive : le Togo parmi les cinq bénéficiaires du programme BAD-AXIAN en faveur des entrepreneurs

La Banque africaine de développement (BAD) et le groupe panafricain AXIAN lancent un programme de finance numérique inclusive visant à réduire le déficit de financement des entreprises féminines en Afrique, notamment au Togo. L'initiative combine crédit digital, éducation financière et renforcement des capacités, afin d'accélérer l'inclusion financière, la formalisation et la croissance des MPME dirigées par des femmes.

Source : Togo first, du 03/09/2026

Conférence sur les contrats de Partenariats Public-Privé

Le 03 septembre s'est tenue à Lomé une conférence sur les Contrats de Partenariat Public-Privé. Ceci confirme la volonté du Gouvernement de faire des PPP un levier majeur d'accélération des investissements et de développement des infrastructures au Togo. Pour le secteur privé, l'enjeu est désormais de favoriser des projets bancables, transparents et fondés sur un partage équilibré des risques. Les PPP doivent également davantage profiter au secteur privé national à travers le contenu local, la sous-traitance et la mobilisation des compétences et financements togolais.

Source : CNP-Togo

Par la Direction des Affaires Économiques